Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260622-2026_089-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 17/06/2026

Date de la convocation
12/06/2026

Date d'affichage
12/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an 2026, le 17 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna

Excusée avec pouvoir : Mme GODEFROY Nathalie donne son pouvoir à Mme KHEZZANE Christine

Excusé sans pouvoir M. BROSSAIS Daniel

Secrétaire de séance : Mme SABATIER Nathalie

Réf	2026-089

Objet de la délibération : RESSOURCES HUMAINES : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).
Compte tenu des besoins du service et des effectifs de la rentrée scolaire 2026-2027, les faits justifient la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'animateur actuellement à 30h pour une nouvelle durée hebdomadaire fixée à 35h, il convient donc de modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Vu la saisine du Comité Social Territorial faite le 18 juin 2026,

Le maire propose à l'assemblée :
La suppression de l'emploi d'animateur (catégorie C et grade d'adjoint d'animation) à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires) et simultanément la création d'un emploi de l'emploi d'animateur (catégorie C et grade d'adjoint d'animation) à temps complet à compter du 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité :

- **D'ADOPTER** la proposition du maire
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois correspondant

pour : 17 , contre : 0 , abstention : 1 (M. SORRE Bertrand)

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260622-2026_089-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
Mme SABATIER Nathalie

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)